



Demande de décision à l'assemblée générale du 24 février 2019 – contribution de laboklin

A l'assemblée générale du 24 février 2019 une demande suivante a été présentée:

La contribution sera portée nouvellement à sfr. 50.00 par chien et paquet.

Ce montant ne sera payé que si le/la propriétaire d'un Border Collie accepte que les données évaluées puissent être utilisées par le Club Suisse du Border Collie (y compris la base de données).

Si vous voulez profiter de la contribution et des conditions avantageuses de laboklin par rapport au CSBC (sfr. 117.30 au lieu de sfr. 145.25), vous devez faire le test au moyen du **formulaire** paquet laboklin/CSBC.

Le formulaire de demande laboklin et le **formulaire de rémunération** peuvent être téléchargés à partir de la page d'accueil du Club Border Collie.

La demande a été acceptée à l'unanimité et entre en vigueur à partir de l'AG 2019.

Explication:

le texte exact sur le formulaire laboklin/CSBC est le suivant:

„En utilisant ce formulaire non seulement le vétérinaire mais aussi le propriétaire du chien acceptent que le Club Suisse du Border Collie agisse en tant que solliciteur. Le club reçoit ainsi, en tant que client, une copie des résultats et des droits correspondants à cet envoi d'essai. L'utilisation des données dans la base de données du CSBC est automatiquement acceptée. Les nouvelles commandes éventuelles (demandes supplémentaires) peuvent donc également être effectuées par le club. C'est seulement ainsi que les conditions convenues entre laboklin et le CSBC peuvent être accordées.“

Emmen, 18.03.2019

président CSBC
Andreas Schiess

Marion Zimmermann
secrétaire CSBC